

# Procès Verbal du 2<sup>e</sup> conseil d'école

## Étaient présents :

Les enseignants : Mme Bonnin (enseignante PS-MS), Mme Mahé-Provendier (enseignante MS-GS), Mme Bernard (enseignante GS), Mme Boulenger (enseignante CE1), M. Rousseau (enseignant des CE2), Mme Aubert (enseignante CM2), Mme Minier (enseignant des CM1 et directrice)

Mme Mouton (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)

Les représentants de parents d'élèves : Mme Le Roch, Mme Pichegru, Mme De Fleurian, Mme Todorovic-Le Bourhis, M. Calvez, Mme Paignon

Elus : Mme Salmon (maire de Saint Luperce, présidente du SIRP), M. Ferret (maire d'Orrouer), Mme Renoncel (élue, en charge du personnel du SIRP)

Étaient excusés : M. l'Inspecteur, M. Prelle (enseignant remplaçant). Mme Cabanes (complément de Mme Bernard), M. Bonnet (enseignant CM1 en complément de Mme Minier), Mme Stoop (enseignante CP), Mme Lacroix, Mme Lhuillery, M. Aubry (maire de Saint Germain-le-Gaillard),

*Ce 2<sup>e</sup> conseil d'école s'est fait en visio du fait du contexte sanitaire particulier.*

## Ordre du jour :

- × Les effectifs prévus pour l'année scolaire 2022-2023 et inscriptions
- × Les évaluations nationales CP
- × Actions éducatives
- × Le projet d'école
- × La kermesse
- × Questions diverses
- × Actions de l'APE La Passerelle

Début du conseil d'école à 18h00 en visio

## × Les effectifs prévus pour l'année scolaire 2022-2023 et inscriptions

178 élèves sont prévus à la rentrée.

Nous devrions avoir 21 élèves de petite section l'an prochain, soit 11 enfants domiciliés sur Saint-Luperce, 6 sur Saint Germain-le-Gaillard et 4 sur Orrouer .

Des inscriptions non prévues ne sont pas à exclure.

Jeudi 03/02/2022

Les inscriptions des enfants nés en 2019 auront lieu le jeudi 17 mars de 16h30 à 19h30 à l'école, si le contexte sanitaire le permet. En dehors de cette date, les inscriptions pourront se faire sur rendez-vous.

Une rentrée échelonnée est envisagée pour les petites sections l'an prochain (une moitié de classe le jeudi 1er septembre, l'autre moitié le vendredi 2 septembre et toute la classe le lundi 5 septembre).

A titre indicatif, il y aurait 21 PS, 17 MS, 22 GS, 24 CP, 22 CE1, 19 CE2, 27 CM1, 26 CM2. 1 enfant relevant du DAME (Dispositif d'Aide Médico-Educatif) est inclus à temps partiel dans l'école et scolarisé en CM2.

### × **Les évaluations CP**

Les évaluations, du fait de la situation sanitaire, ont été reportées. Un temps supplémentaire est accordé aux équipes pour passer ces évaluations.

### × **Actions éducatives**

Les séances de piscine sont, pour le moment, suspendues.

Des actions de l'infirmière scolaire ont eu lieu en maternelle sur l'alimentation.

D'autres actions à venir pour les grandes classes sont envisagées notamment sur le sommeil, les écrans, les émotions.

### × **Le projet d'école**

Le projet d'école est en cours de réalisation et de relecture. Il devrait être présenté au prochain conseil d'école.

### × **La kermesse**

Une date de kermesse a été fixée le samedi 02/07/2022 sous réserve que les conditions sanitaires permettent la réalisation de cette dernière. Une réunion d'organisation sera à prévoir lors de la prochaine période avec les différents partenaires.

### × **Questions diverses**

1/ *"Je tiens à signaler un problème de surveillance au niveau de la garderie du soir, afin que ce problème soit abordé lors du prochain conseil d'école du 3 février prochain.*

*En effet à plusieurs reprises depuis ce début d'année scolaire, nous avons constaté en venant chercher notre enfant à la garderie, entre 17h et 17h30, qu'il était dehors avec une petite dizaine d'enfants (une majorité de maternelles), alors qu'aucun adulte ne se trouvait dehors, la porte de la garderie bien fermée, et les adultes à l'intérieur, voir dans la pièce du fond, avec donc aucune visibilité sur*

*l'extérieur. Ils ont pourtant bien demandé l'autorisation de ressortir, et on leur a dit oui.*

*De plus, il arrive que le grand portail blanc reste grand ouvert ! Je constate donc que mon enfant est dehors, sans surveillance d'un adulte, avec un accès donnant sur une route, des personnes extérieures qui entrent et sortent, et donc des enfants à qui il peut arriver quelque chose, sans que personne ne s'en aperçoive ! En cas d'accident, ou pire, je me demande qui serait en capacité de remplir une déclaration de la situation alors que personne n'est présent dans la cour pour les surveiller.*

*Je trouve cela grave et inquiétant en tant que parent.*

*C'est pourquoi je tiens à vous faire part de la situation, sans attendre que quelque chose de plus grave arrive, afin que le problème soit soulevé lors du prochain conseil d'école."*

*Dans la même question d'un autre parent : "surveillance du personnel : "ça discute entre elles, téléphones, ...."*

### **Réponse du SIRP :**

Le SIRP souhaiterait savoir sur quel jour cela a eu lieu, car il est vrai qu'il y a eu des manques de personnel sur la période écoulée. Mme Renoncet a remplacé pour parer aux absences de la période. Le SIRP souhaite être tenu informé au jour le jour.

Pour le portail blanc, le SIRP rappelle qu'il est aussi de la responsabilité des parents de refermer ce portail. Un panneau d'affichage sera remis à la rentrée pour que le crochet en haut du portail soit bien remis à chaque aller et venue de parent.

*2/ A propos des bus : un courrier du SIRP a-t-il été envoyé depuis le dernier conseil d'école ? Les bus sont-ils à l'heure ? Y a-t-il encore des retards le matin ?*

### **Réponse du SIRP :**

Le SIRP rappelle que cette compétence relève de la communauté de communes. Il y a beaucoup moins de retards. La directrice propose de faire un tableau journalier pour voir les heures d'arrivée du bus. Cela permettra de faire un point avant la fin de l'année scolaire avec le transporteur et la communauté de communes.

Jeudi 03/02/2022

*3/ A propos des locaux de la garderie : qu'en est-il du projet de construction de la garderie proche de l'école ? Vétusté des locaux, cours dangereuse, toilettes...., insonorisation...*

**Réponse de la maire de St Luperce :**

Ce seront des locaux de la mairie de St Luperce. L'étude de faisabilité financière va se faire cette année pour au plus tôt la rentrée 2024. Tout va dépendre aussi des subventions obtenues par la mairie.

*4/ Remarque sur la chauffage dans le gymnase. Nous n'en avons pas eu de la période. Il est vrai que les élèves (et les enseignants) ont eu froid.*

**Réponse de la maire de St Luperce :**

Mme Salmon revoit avec l' élu en charge pour que cela soit fait, les horaires ayant déjà été transmis par l'école.

**\* Actions de l'APE La Passerelle**

Actions à venir :

- Carnaval : dimanche 27/03/2022
- Vendredi gourmand : 8 avril et 1<sup>er</sup> juillet
- Chocolats de Pâques : avril avec Montbana
- Benne Paprec : du 21 au 28 mai 2022
- Nettoyons la Nature : 22 mars 2022
- Concours de pêche le 12/06/2022
- Kermesse : le 02/07/2022

Les actions sont **sous réserve des conditions sanitaires** au moment où elles seront prévues.

La Passerelle tenait à remercier les différentes communes pour la communication faite sur les différentes actions de l'association.

Rappel de la date du prochain conseil d'école : Mardi 14/06/2022 à 18h.

Clôture du 2<sup>e</sup> conseil d'école à 18h30

Anne-Sophie Minier  
